



Syndicat chemins de fer / FNCTTFEL-Landesverband

Luxembourg, le 09 février 2023

MISE AU POINT

du FNCTTFEL-Landesverband

Au courant du mois d'octobre 2022, le FNCTTFEL-Landesverband avait adressé un courrier au Directeur Général des CFL informant Monsieur le Directeur Général d'irrégularités inquiétantes au sein de l'organisation des roulements des conducteurs de bus.

En réponse à notre courrier, une réunion a été organisée en date du 05 décembre 2022 entre les directions D/RH et D/AV, le Chef de Service BU et les syndicats FNCTTFEL-Landesverband et Syprolux. Lors de cette réunion, le directeur AV a affirmé qu'une partie des **irrégularités révélées par nos délégué(e)s** (en occurrence les jours de congé avec repos journalier en dessous du minimum garanti par le Statut du Personnel des CFL et l'article 10-13 de l'O.G. N° 13) ont été considérées comme justifiées et que le Service BU veillera à l'avenir à ne plus incorporer de telles transgressions dans le service des conducteurs de bus. Au contraire à l'opinion de certains représentants, ceci ne représente pas un changement de l'O.G. N° 13 au 01 janvier 2022, mais les articles 10-13 en considération datent bien d'avant et n'ont nullement été touchés par les changements au 01 janvier 2022.

De même, dans le cadre de cette réunion, les représentants des directions D/AV et D/RH ont fait part qu'il n'y a jamais eu d'accord pour la réintroduction des roulements après la fin du chantier « Tram » en Gare de Luxembourg.

Dans ce contexte, le FNCTTFEL-Landesverband rappelle aux directions respectives qu'il existe bien un procès-verbal, signé par le Chef de Service BU, d'une réunion après la présentation du système des « couches de travail » qui constate explicitement au point 3 : « Le but de l'introduction des couches de travail n'est pas de supprimer les différents roulements. »

INFO

Syndicat chemins de fer / FNCTTFEL-Landesverband

De ce fait, les délégué(e)s du FNCTTFEL-Landesverband exigent :

- La réintroduction des roulements (définie par l'article 52 alinéa 16 du Statut du Personnel des CFL) à l'instar de ceux en vigueur avant Mars 2019.
- Tant que des roulements méritant leur nom ne soient pas réintroduits, les délégué(e)s du FNCTTFEL-Landesverband revendiquent que les bases de schéma actuel en vigueur ne soient pas modifiées.
- Que pour le remplacement des congés maladie, les schémas de base soient alimentés en partant de 4^e à 1^e et non à l'inverse comme cela se fait actuellement.
- L'augmentation de 3 unités des schémas de base actuels.

Comme le montrent les points évoqués ci-dessus, une vigilance constante est de rigueur. Les dernières années ont malheureusement montré qu'une **application correcte des conditions de travail** n'est pas un atout garanti, mais plutôt le **résultat de la vigilance accrue des représentants du personnel FNCTTFEL-Landesverband**.

Vos délégué(e)s du personnel de la section BU



André Marques de Paiva



Jean-Paul Schweigen



Steve Kerschen



Joël Nies



Manuel Arantes



Mireille Speck



Giovanni Etzi

Zesumme staark!

OGB·L

FNCTTFEL
Landesverband